PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 8 DECEMBRE 2014

Présents :	Mr FERSINI, Bourgmestre-Président ;
	MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;
	MM. DAUVIN, MARIQUE, STANDAERT, TROTTA, BERDOYES, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN, SIDIS, Conseillers;
	MM WAREGNE, DUCHENE, COSTENARO, DEVOLDER, HENDRICKX, MARLIER, Conseillers de l'Action Sociale ;
	Mme DARDENNE, Directrice Générale f.f.;
Excusés:	Monsieur GRENIER, Echevin Mr MEDINA-MERCHAN, Conseiller Communal Mme INFANTI, Conseillère de l'Action Sociale
	Mrs CHARLIER, GROLAUX, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et KAYA, Conseillers Communaux Mme SEELMANS, Conseillère de l'Action Sociale

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 18h30, il excuse Monsieur GRENIER, Echevin, Monsieur MEDINA-MERCHAN, Conseiller Communal, Madame INFANTI, Conseillère de l'Action Sociale.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président poursuit la séance en ces termes : « La séance est ouverte. Il s'agit de la deuxième réunion conjointe Conseil Communal-Conseil de l'Action Sociale. Ainsi, nous nous conformons à l'article 26bis de la Loi Organique des C.P.A.S., à l'article L1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale.

Le point à l'ordre du jour est un point obligatoire. Il s'agit de la présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S., ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la Commune. »

SEANCE PUBLIQUE

1. RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS, AINSI QUE LES ECONOMIES D'ECHELLE ET LES SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCHEMENTS D'ACTIVITES DU CENTRE PUBLIC D'ACTION

SOCIALE ET DE LA COMMUNE.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne la parole à Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale.

Monsieur VALENTIN, Président, présente le rapport annuel en ces termes :

1) Mise à disposition de matériel et de personnel

Le Chef de Division Technique du service « Cadre de Vie et Logistique » et son personnel apportent un soutien technique lors de la réalisation et du suivi de gros chantiers de travaux commandés par le CPAS.

Exemple: Maison Communale de l'Accueil de l'Enfance

- Suivi des réceptions de chantier des bâtiments (réception provisoire et définitive)
- Supervision des procès-verbaux des réunions de chantier et des états d'avancement du projet

La commune et le CPAS partagent le même informaticien. (1/5 ème temps pour le CPAS)

L'électricien communal effectue des missions pour le CPAS lorsque le CPAS a besoin de personnel possédant des compétences spécifiques.

Prêt de matériel d'une structure vers l'autre.

<u>Exemple</u>: Le CPAS prête à la commune les chaises et les tables des salles du « Relais » lors de manifestations importantes; l'administration communale prête du matériel comme : « les barrières nadar », la sono, un rétroprojecteur, des verres, etc...

Le Directeur Général du CPAS participe aux réunions du Comité de Direction de la commune. En 2015, des réunions du Comité de Direction Conjoint auront lieu, conformément à l'application de la réforme des grades légaux.

Statuts administratifs communs.

2) Locaux mis à disposition

Les services du CPAS sont hébergés dans des locaux communaux (ancienne maison communale d'Aiseau)

Deux baux emphytéotiques ont été signés entre le CPAS et la Commune :

- le premier afin de céder à la commune un droit réel sur le bâtiment sis au 77 de la rue du Centre, les locaux sont mis à la disposition du CPAS
- le second pour la mise à disposition du CPAS des bâtiments jouxtant le salon communal afin d'y installer une maison d'accueil de la petite enfance

La salle « Dins les Courtis » est mise à disposition du CPAS lors de manifestations telles que le souper de St Nicolas.

Le logement de transit communal est géré par le CPAS.

Les salles du « Relais », gérées par le CPAS, sont mises à la disposition des services communaux pour certaines manifestations.

Le service « CIPA » (antenne sociale pour les jeunes et les familles) occupe des bureaux du CPAS. L'entretien des locaux est assuré par la technicienne de surface du CPAS.

Le « Relais de la découverte », structure dépendante du Centre Coordonné de l'Enfance, a également été mis en place dans ce local. Il est destiné à accueillir les enfants des différentes écoles de l'entité après l'école et de développer l'axe intergénérationnel du Plan de Cohésion Sociale.

3) Partenariats en matière sociale

Plusieurs personnes engagées dans le cadre de l'article 60 sont mises au travail à l'Administration communale et à la Régie communale autonome. En 2014, 2 ouvriers ont exercé les missions de garde aux halls « Sambrexpo », et un ouvrier polyvalent a été engagé pour aider le service communal de l'enseignement. La collaboration pourrait encore s'étoffer à l'avenir par la mise à disposition de personnel engagé sous contrat article 60 à la commune, en fonction des projets professionnels établis par les bénéficiaires. (Ouvrier au service « Cadre de vie et Logistique », section « plan vert », technicienne de surface,...)

Le CPAS est le partenaire privilégié du Plan de Cohésion Sociale.

Une convention lie l'Administration communale et le CPAS concernant le subventionnement du projet « taxi social » dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale

Participation à la gestion d'une agence immobilière sociale

Participation du CPAS au plan d'urgence et d'intervention de l'Administration communale. A ce sujet, la coordinatrice psychosociale suppléante du Plan d'urgence et d'intervention est la chef du service social et les travailleurs sociaux du CPAS pourraient être réquisitionnés.

Convention avec Lire et écrire : organisation de cours de français aux candidats réfugiés politiques hébergés dans les ILA. Ces cours ont lieux dans les locaux de l'Espace Public Numérique d'Aiseau-Presles « Sambrexpo ».

Le Cipa, le service insertion du CPAS ont mis en place une plate forme emploi. La plate-forme emploi mise en place s'associe aux PCS des communes voisines pour préparer les demandeurs d'emploi aux futures besoins en ressources humaines de l'écopôle.

Maintien de contacts fréquents avec le service « Médiation de Quartier » et orientation vers celui-ci des problèmes liés aux conflits de voisinage.

L'écrivain public assure une permanence dans le bureau mis à disposition pour les synergies. Certaines permanences du service des affaires sociales pourraient aussi s'y tenir.

4) Synergies diverses

Courrier interne pour éviter des frais de poste

Le CPAS et ses services sont repris sur le site internet communal

Achats groupés pour les produits d'entretien

Adhésion commune à une centrale d'achat d'énergie

Marchés publics:

Des marchés publics communs sont mis en place afin d'obtenir les meilleures conditions possibles.

Exemple : Dans le cadre du renouvellement du parc informatique, 15 PC ont pu être acquis par le CPAS à des conditions intéressantes.

D'autres marchés communs pourront être mis en place après étude des besoins de chacun (chèques-repas ?).

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, souligne qu'on ne peut que se féliciter du développement de ces synergies. D'un point de vue purement formel, il souhaite savoir si le rapport sur ces synergies va être publié et le cas échéant, il souhaiterait que le libellé du titre soit modifié afin d'ajouter la RCA dès le moment où il est fait référence aux actions menées conjointement avec la RCA qui est une entité distincte de la Commune et du CPAS.

PA	PAR LE CONSEIL :	
Par Ordre,		
La Directrice Générale f.f.,	Le Bourgmestre-Président,	
DARDENNE A.	FERSINI J.	
Le Directeur Général f.f.,	Le Président,	
VAN NUFFELEN M.	VALENTIN V.	